

MINISTÈRE DES FINANCES ET DU BUDGET

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL N° 279 /25/MFB/DIRCAB/DGTCP
PORTANT APPROBATION DU MANUEL DE PROCÉDURE
DE LA DETTE PUBLIQUE

LE MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET,
ET
LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE,

- Vu La Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
Vu Le Règlement n° 12/07 UEAC – 186 - CM 15 du 19 mars 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette publique dans les États membres de la CEMAC ;
Vu La Loi organique n° 18-013 du 13 juillet 2018, relative aux lois de Finances en République Centrafricaine ;
Vu La loi n° 17.023 du 21 décembre 2017 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des Finances publiques ;
Vu La Loi n° 19.091 du 27 mars 2019, portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique en Centrafricaine ;
Vu la Loi n°25.008 du 20 juin 2025, portant modification de la Loi n°24.011 du 30 décembre 2024 arrêtant le budget de l'État pour l'année 2025 ;
Vu Le Décret n°23.199 du 30 aout 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
Vu Le Décret n°22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu Le Décret n°24.001 du 04 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des membres du Gouvernement ;
Vu Le Décret n°23.218 du 03 octobre 2023 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°09.112 du 27 avril 2009, portant création et organisation du Comité National de la Dette Publique en République Centrafricaine ;
Vu Le Décret n°24.99 du 26 aout 2024, portant organisation et fonctionnement du Ministère de L'Économie, du Plan et de la Coopération Internationale et fixant les attributions du Ministre ;
Vu Le Décret n°19.149 du 21 mai 2019, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et du Budget et fixant les attributions du Ministre.

ARRETTENT

Article 1^{er} : Est approuvé le Manuel de procédures de gestion de la dette publique, annexé au présent arrêté.

Art. 2 : Le présent arrêté, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Bangui, le

11 NOV 2025

**Le Ministre Chargé de l'Économie, du Plan
et de la Coopération Internationale**



Le Ministre
Richard FILAKOTA

**Le Ministre Chargé des Finances
et du Budget**



Hervé NDOBA